

**Ce texte a été adopté lors de l'Assemblée Constituante de l'Étang Nouveau  
le 26 novembre 1988 salle polyvalente de Varage Massane**

# **MANIFESTE POUR L'ÉTANG NOUVEAU**

Nous sommes riverains de l'Étang de Berre ou usagers de celui-ci. Ceux parmi nous qui l'ont connu avant que la chute de Saint-Chamas soit ouverte, en 1966, regrettent l'époque où la faune et la flore de cet étang en faisaient l'un des plus riches du monde. Ceux qui ne l'ont pas connu alors, ont entendu des témoignages et voient sur ses rives les millions de coquilles vides qui les corroborent.

De 1957 à 1966, dans l'histoire de la dégradation de l'Étang la même conception des choses est en oeuvre.

Le mépris de l'environnement, les mauvais calculs de rentabilité, la privatisation du domaine public, la perversion de la notion de progrès qui ont permis ce gâchis, ne sont plus acceptables. Il a passé trop d'eau sous le pont et trop de paroles dans le vent pour subir plus longtemps l'enlisement dans cette vase dangereuse.

## **IL Y A URGENCE!**

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution nous décidons de prolonger ce qui fut acquis en 1972-73, de poursuivre et d'amplifier jusqu'au succès, l'action pour:

- le respect du domaine public qui constitue l'Étang de Berre
- la participation des usagers et riverains à sa gestion, sa réhabilitation et sa mise en valeur.

L'arrêt du déversement des eaux de la Durance marquera la première étape de notre action. Elle aura pour complément des usines et des villes "d'une propreté éclatante".

Le retour des dauphins dans l'Étang sera le signe définitif du succès. Le souvenir de leur disparition nous gardera d'une rechute qui serait fatale. Les faiseurs de mauvais comptes ne tromperont plus notre vigilance.

Nous atteindrons notre objectif avec tous ceux qui, comme nous vivent sur les rives ou dans les environs de l'Étang.

Nous leur demandons dans un premier temps - nous vous demandons - de signer avec nous ce manifeste pour **l'Étang Nouveau, un étang dont les richesses seront offertes à tous.**

## **UN ETANG D'UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE OU LE PARADIS PERDU**

Avec ses 150 Kilomètres carrés l'Étang de Berre est le plus grand de France. C'est un site exceptionnel pour la pratique des sports nautiques. Les vents y soufflent de toute leur puissance mais les vagues qu'ils lèvent sont d'une ampleur relativement faible. Sur 100 km de côtes plusieurs dizaines sont des plages, idéales pour la baignade. Pourtant les activités de loisirs nautiques y sont assez peu développées. Il suffit de regarder les eaux de cet Étang pour comprendre.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Comme le dit Claude ROY dans son Bestiaire du Coquillage interrogeons l'une de ces millions de coquilles vides qu'on peut trouver au bord de l'Étang

Si tu trouves sur la plage  
un très joli coquillage  
compose le numéro  
OCEAN 0. 0.

Et l'oreille à l'appareil  
la mer te racontera  
dans sa langue des merveilles  
que papa te traduira.

Les coquillages des plages de l'Étang de Berre racontent tous la même histoire. Les papas, les mamans et mieux encore, les grand-pères et les grand-mères n'ont aucun mal à la traduire. Cette histoire est la leur.

### **1957 - 1966 : UNE LOI, UNE CHUTE, DEUX MOMENTS NOIRS ET DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES**

L'histoire de la dégradation de l'Étang de Berre est celle de la transgression permanente de la règle de respect du domaine public et de ce qui appartient à tous les hommes, leur environnement, pour quelques intérêts privés immédiats.

Déjà en 1957 une Loi y interdit la pêche. C'était en fait l'autorisation légale de polluer pour les industries pétrolières riveraines qui, pour l'occasion, ont acheté leur droit de pêche aux pêcheurs professionnels de l'Étang. C'était aussi la préparation de ce qui suit.

En 1966 l'ouverture de la chute de Saint Chamas en modifie complètement l'écologie. La brutalité des apports, au gré des besoins de E.D.F, interdit tout équilibre du milieu. Les matières solides en suspension comblent rapidement l'Étang. (\*)

Circonstances aggravantes : - en 1963 le tunnel du Rove qui ouvre l'étang sur la mer était bouché par un éboulement. L'eau du canal devenait particulièrement croupissante et le Bolmon en subissait aussi les conséquences;

- à cette époque, les villes du bassin versant connaissaient une expansion démographique

Il fut un temps, pas si lointain, où cet étang était comme la mer. Salé et plein de poissons, de coquillages et d'algues.

"Il existe près de Marseille, un étang qui, lorsque les vents étésiens viennent à souffler, voit sur lui se former une barre qui devient solide et que les habitants du pays coupent par des canaux. Alors ils y pêchent des poissons à volonté" Aristote (4<sup>e</sup> avant J.C).

Sa richesse était légendaire. Les gens de ses rivages et ceux du voisinage venaient y nager, jouer, ramasser des moules, palourdes, huîtres, oursins autant qu'ils en pouvaient manger.

La pêche professionnelle y était prospère et à Berre, à Vitrolles, à Martigues le sel en était extrait dans des marais salants importants.

Le varech y était ramassé pour l'industrie pharmaceutique.

En ce temps-là les dauphins eux-mêmes, qui sont les intercesseurs des hommes devant Poseïdon dieu de la mer, venaient régulièrement visiter l'Étang, comme pour s'assurer et se réjouir que les hommes en fassent un bon usage.

importante, et continuaient de déverser leurs eaux usées dans l'Étang...

De salée, l'eau devenait saumâtre. De claire, elle devenait trouble. De saine elle devenait malsaine, surchargée de sels minéraux favorisant la prolifération des algues consommatrices d'oxygène.

- Plus de moules, oursins, palourdes, huîtres, praires, peignes et autres couteaux.

- Plus de daurades, rascasses, maquereaux, rougets et sardines.

- Plus de poissons, plus de varech, plus de caulerpa.

- Disparus les dauphins.

- Jusqu'alors lieu privilégié des baignades et sorties de ses riverains et voisins, l'Étang de Berre était déserté.

(\*) Chaque année 3 milliards de mètre-cubes d'eau - trois fois le volume de l'Étang - et 600 000 tonnes de limon sont déversés à Saint Chamas.

Les canaux où circulent l'eau de Durance sont régulièrement curés pour éliminer la "nite" une vase marneuse complètement stérile. Par contre le canal E.D.F. n'a jamais été curé.

Et pour cause : l'ouverture en grand des vannes de Saint Chamas le purge de tous ses dépôts au détriment de l'Étang.

## **1972 -73 : PREMIERE ETAPE DU REDRESSEMENT VERS DES USINES ET DES VILLES D'UNE "PROPRETE ECLATANTE"**

Heureusement depuis cette époque les mentalités ont changé. Une prise de conscience s'est faite.

La perversion de la notion de progrès, au vue des résultats lamentables dans l'Étang de Berre, n'allait plus nous courber longtemps encore devant les calculs des technocrates commandités par les "décideurs".

Au début des années 1970, comme il l'avait fait en 1957 pour l'Étang de Berre, au moment de la construction du complexe de Fos, le gouvernement avait voulu déclarer le Golfe "zone insalubre". C'était en faire une poubelle pour les rejets industriels et urbains.

La population des villes du Golfe et de l'Étang a massivement refusé cette perspective. Elle a imposé un ensemble de mesures pour dépolluer les rejets, sur le Golfe de Fos et sur tout le bassin versant de l'Étang de Berre.

Depuis, les pêcheurs du quartier de Martigues ont su prolonger cette victoire en développant dans l'Anse de Carteau du Golfe de Fos, une mytiliculture prospère employant quelques 180 personnes et reproduisant

chaque année 900 tonnes de moules, et bientôt 1 500, sans aucun problème d'écoulement, la France en étant déficitaire.

Pour ce qui concerne l'Étang de Berre, on nous dit aujourd'hui que les rejets industriels ont été réduits de 95% et que les rejets urbains ne proviennent plus que de deux villes Salon et Aix. Sous réserve bien sûr, d'un bilan complet et sans complaisance de l'état et de l'efficacité des différentes stations d'épuration, c'est une conclusion confirmée en aval par l'état de relative salubrité des plages de l'Étang de Berre (en négligeant la turbidité des eaux).

Même si des problèmes subsistent, la preuve a bien été faite alors que "on sait faire des usines (et des villes) d'une propreté éclatante" comme le disait le Commandant COUSTEAU.

Il reste à signaler que, en ce moment même, un busage installé au niveau de l'éboulement dans le tunnel du Rove va permettre de rétablir une circulation d'eau qui sera bénéfique au canal et à l'Étang de Bolmon.

### **MAIS LE TRAVAIL RESTE A TERMINER**

En dépit de ces mesures positives l'Étang n'a pas été réhabilité. La persistance des déversements d'eau douce et des matières solides qu'elles contiennent est en effet le phénomène déterminant de son état et de son évolution. Ce qui n'encourage pas l'entretien des stations d'épuration qui vieillissent mal, ni la création des stations manquantes.

Certes, nous prenons acte des déclarations récentes du ministère de l'environnement, de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la sous-préfecture d'Istres sur le problème de l'Étang de Berre.

Mais, même si ces prises de position qui restent floues, se révélaient conformes à notre point de vue, nous tenons à préciser celui-ci et agir pour le faire avancer dans le respect des règles de la démocratie.

Nous sommes riverains de l'Étang de Berre, usagers ou usagers potentiels de ce plan d'eau, il nous appartient donc d'œuvrer à sa réhabilitation à sa mise en valeur, en un mot de le gérer au profit de tous, comme cela doit s'entendre pour tout ce qui relève du domaine public.

Nous y sommes d'autant plus résolus que les efforts déjà faits, les dépenses déjà consenties seraient de nouveaux gâchis si on s'arrêtait au milieu de l'ouvrage. Comparés à ce qui a été fait pour limiter la pollution, les efforts qui restent à faire sont minimes, surtout au regard de leur résultats. Car il est possible, dans un étang de nouveau marin et assaini, de développer des multitudes d'activités de loisirs ou de travail productif comme dans Carteau ou l'Étang de Thau.



**Vous qui êtes comme nous, riverains de ce plan d'eau unique en France;  
Vous qui ne comprenez pas plus que nous le gâchis de cette richesse et qui ne  
l'admettez pas plus que nous,**

**FAISONS ENSEMBLE L'ÉTANG NOUVEAU, UN ÉTANG DONT LES RICHESSES SERONT  
OFFERTES A TOUS.**

**Une mesure primordiale : arrêter les  
déversements massifs et intermittents des  
eaux  
de la Durance à Saint Chamas et des  
matières solides qu'elles contiennent :**

- Décanter les eaux avant de les déverser dans  
l'Étang;

régulariser le débit de la chute au plus bas niveau;  
délester les surplus dans la Durance à Mallemort.

- Engager les études et les travaux pour les  
utilisations agricoles, urbaines, industrielles,  
écologiques de l'eau et ne plus déverser dans  
l'Étang.

Nous récusons l'argument suivant lequel E.D.F, ne  
pourrait pas se passer de courant produit à Saint  
Chamas et à Salon.

Elle se passe de Martigues-Ponteau. Elle peut la  
remettre en service avec la chaudière à lit fluidisé  
qui permet  
d'éliminer le soufre du charbon et donc d'utiliser  
celui de Gardanne. (cf. La Recherche septembre  
1988).

**Des mesures complémentaires : éliminer les  
pollutions accumulées dans l'Étang, limiter et  
dépolluer les rejets industriels et urbains**

- Etudier la possibilité de pomper et de  
stocker les boues là où elles ont presque comblé  
l'Étang et dans l'anse de Saint Chamas où elles  
contiennent du mercure.

- Passer la revue de détail des installations  
de dépollution, les compléter par exemple par des  
bassins de lagunage.

- Equiper pour l'épuration Salon Aix et  
toutes les communes et usines du bassin versant  
qui ne le seraient pas encore.

- Renoncer de prolonger la piste de  
Marignane jusqu'à Berre, ce qui couperait Vaïne de  
l'Étang de Berre.

**Dans tous les cas : respecter le patrimoine  
public que constitue l'Étang de Berre, associer  
les usagers à sa gestion, sa réhabilitation et sa  
mise en valeur.**

Le respect du patrimoine public s'entend comme  
un respect écologique de l'Étang. Il est assorti de  
la règle de sanctionner qui en abuse et le détruit

Il s'entend aussi comme le respect du droit de tous  
à en user. **// exclut toute privatisation.**

- Les pollueurs doivent payer la réparation  
des dégâts qu'ils ont causé et les équipements qui  
les éviteront désormais.

- La Loi de 1957 faisant interdiction de la  
pêche dans l'Étang doit être abrogée; le domaine  
public ne pouvant pas être vendu ni acheté par  
des particuliers.

- Le bétonnage du littoral, du style la  
Grande Motte au Port Grimaud doit être exclus.  
Les nouvelles lois pour la protection du littoral et  
du milieu marin doivent s'appliquer à l'Étang de  
Berre.

La gestion de l'Étang de Berre est actuellement  
assurée par le PAM. La spécialisation portuaire de  
cet organisme ne lui permet pas d'assurer  
l'organisation et la coordination des diverses  
activités qui doivent se développer sur ce plan  
d'eau ; baignade, navigation, de plaisance, pêche  
amateur ou professionnelle, aquaculture.

Il faut associer au PAM pour gérer l'Étang de  
Berre, conduire sa réhabilitation et sa mise en  
valeur : le Conservatoire du Littoral, les communes  
riveraines, les associations d'usagers.

Dans ces conditions l'Étang pourra connaître un  
développement qui tiendra compte de tous les  
besoins, maîtrisé par les communes et les  
populations riveraines.

Nous choisissons pour emblème le seau, la pelle et le râteau des bâtisseurs de châteaux de  
sable. Nous avons la même naïveté qu'eux. Et le même acharnement.

Contre vents et marées, pour le vent et pour la marée, pour le plaisir, nous nous battons afin que  
les enfants puissent de nouveau construire leurs châteaux sur les plages de l'Étang.

**Saint-Mitre-les-Remparts le 26 novembre 1988.**